

Demandes en ligne pour accélérer le regroupement familial !!!!

écrit par Conan | 31 août 2024



Extrait d'un « scoop » qui vient de paraître dans la dernière lettre numérique de l'hebdo « Valeurs Actuelles »

datée du 30 août :

Les demandes de regroupement familial désormais accessibles en ligne/On n'arrête pas le progrès !...

Le gouvernement ne pouvait s'en empêcher... Sa folie immigrationniste, qui relève désormais de la pathologie, poursuit son ulcération.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé une simplification des demandes de regroupement familial pour les étrangers résidant légalement en France. Désormais, les demandes peuvent être déposées en ligne. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre du « projet de transformation numérique » déjà en vigueur pour les demandes de titres de séjour, a pour objectif la facilitation des démarches administratives. **Les données préoccupantes sur la submersion migratoire de l'Hexagone n'alarment manifestement pas, Place Beauvau.** Les ressortissants étrangers pourront désormais soumettre leurs demandes via une plate-forme sobrement intitulée « Portail des étrangers en France ». La démarche, déjà assez simplifiée au vu du nombre de demandes formulées, le sera encore davantage. **Une folie parée d'un costume nommé « progrès ».**

*A noter que la Cour de Justice de l'Union européenne a estimé le 30/01/2024 « que les réfugiés mineurs non accompagnés (qui encombrant nos structures d'accueil à l'enfance) bénéficient du regroupement familial avec leurs parents, même s'ils sont devenus majeurs au cours de la procédure de regroupement familial »!!!... **Le macronisme sauvé par l'immigration/invasion??...***